

Le gouverneur catholique du Maryland salue avec enthousiasme le vote par les députés du “mariage” homosexuel

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Dissidents, contestataires et francs hérétiques](#), [Élus catholiques](#), [Episcopat](#), [Points non négociables](#)

Date : 21 février 2012



Un projet de loi légalisant le “mariage” homosexuel a été voté à une faible majorité (72 pour, 67 contre) par la Chambre des députés du Maryland dans la nuit de vendredi dernier à la grande satisfaction du gouverneur “catholique” de l’État, le Démocrate **Martin O’Malley**, qui avait promu ce projet de loi dès janvier dernier et inscrit à l’ordre du jour du législateur en juillet suivant. Il a annoncé qu’il le promulguerait s’il était voté par les deux chambres. Le projet de loi est désormais sur le bureau du Sénat de l’État. Les opposants à ce simulacre de mariage se mobilisent et entendent lancer une pétition visant à introduire un référendum sur la question lors des élections de novembre. Le plus troublant de l’affaire, c’est le silence de l’archidiocèse de Baltimore (Maryland). Au jour de ma consultation (20 février au matin), on ne trouve aucun communiqué de condamnation du vote de vendredi. Il faut remonter à juillet dernier pour trouver une mise en garde ferme de l’archevêque, Mgr **Edwin F. O’Brien** au gouverneur, une mise en garde dont le gouverneur ne tint aucun compte puisqu’il inscrivit la légalisation du “mariage” homosexuel deux jours après avoir reçu la lettre d’avertissement de son ordinaire. Certes, l’archidiocèse de Baltimore est présentement *sede vacante* depuis que l’ordinaire, Mgr **O’Brien** a été nommé, le 20 août dernier, pro Grand Maître de l’ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem (c’est à ce titre qu’il a été élevé au cardinalat lors du dernier consistoire). Toutefois, l’archevêque émérite demeure administrateur apostolique du diocèse, ce qui lui laisse, me semble-t-il, toute latitude pour intervenir sur ce sujet grave et pressant, ne serait-ce que pour rappeler au gouverneur et à tous les députés catholiques qui ont voté le projet de loi, et aux sénateurs catholiques qui s’apprêtent à le faire, qu’ils ont causé ou vont causer un grave scandale public, qu’ils ne peuvent s’approcher de la communion et doivent publiquement se repentir de ces actes qui offensent la loi naturelle et la loi de l’Église. Une affaire à suivre...